

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 12 DECEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Absents excusés avec pouvoir : 4

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le douze décembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Date d'affichage : 6 décembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à C. BARTHELEMY

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à P. ADRIEN

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-12/98 : SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12
DECEMBRE 2023 – APPROBATION DU
PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2023 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231212-DEL_2023_12

Les conseillers municipaux ayant été invités par Monsieur le Maire à présenter des observations, aucune observation n'ayant été formulée, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2023.

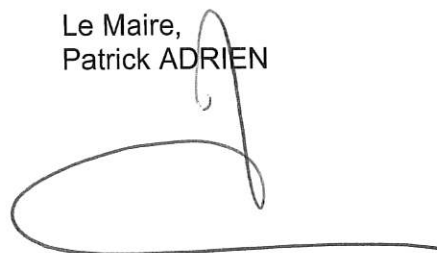
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Rosy FERRIGNO
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 14 DEC. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 15 DEC.2023

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231212-DEL_2023_12